

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 JUIN 2022**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 30

Convocation du 14.06.2022  
Affichage du 14.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 14.06.2022, affichée le 14 juin 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme EDOU Bernadette, M ORY Gilles (donne pouvoir à Mme LALAOUNIS Danièle), M VIANDER Marcel (donne pouvoir à M BAILLIF Christian).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Christian BAILLIF est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2022.06.119  
EMPRUNT GENDARMERIE**

Monsieur le Président rappelle que pour les besoins de financement de la construction de la gendarmerie de Tourouvre, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 800 000 €.

Le constat que le risque financier du portage dans les conditions de financement qui nous sont proposées (subventions DETR et ministère de l'intérieure insuffisantes et emprunt indexé sur le livret A) représente un risque réel pour la CdC des Hauts du Perche. Il demande, avant de présenter au vote cette délibération, qu'une ultime négociation avec les banques soit réalisée afin de trouver une meilleure solution de financement que l'emprunt à taux variable (indexé sur le livret A+0.25 %) tel que proposé.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie,

**Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré et dans l'attente d'une réponse à l'ultime négociation avec les banques sur un emprunt à taux fixe, à 19 voix pour, 9 contres et 2 abstentions décident de valider l'accord suivant :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**Pour financer l'aménagement de la gendarmerie de Tourouvre, la communauté de communes des Hauts du Perche décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- Montant : 1 800 000€ (un million huit cent mille euros)
- Taux : Index Livret A + Marge de 0,25%
- Durée : 30 ans + 12 mois de différé d'amortissement

- Phase de mobilisation : 12 mois après édition du contrat de prêt, avec un premier déblocage dans les 4 premiers mois.
- Périodicité : Trimestrielle
- Echéance constante
- Commission d'engagement : 900 €

**Article 2 :**

Monsieur le Président Emmanuel LE SECQ, est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

**Article 3 :**

La Communauté de Communes des Hauts du Perche décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

Le Président,  
Emmanuel LE SECQ

